

**ASSEMBLÉE NATIONALE**28 novembre 2013

---

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 145

présenté par  
M. Eckert  
-----**ARTICLE 13**

Après l'alinéa 43, insérer l'alinéa suivant :

« c) À la troisième ligne de la première colonne du tableau du B, les mots : « industriels spéciaux » sont remplacés par le mot : « dangereux » ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination rédactionnelle.